



**SNUipp - F.S.U.**

**Section du GARD**

26 bis, rue Becdelièvre

30 900 - Nîmes

tel : 04 - 66 - 36 - 63 - 52

fax : 04 - 66 - 36 - 63 - 53

E-mail : [snu30@snuipp.fr](mailto:snu30@snuipp.fr)

Site : <http://30.snuipp.fr>

Nîmes, le 15 octobre 2013

Madame, Monsieur le Maire  
Mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux,

Le SNUipp-FSU du Gard, syndicat majoritaire des enseignants des écoles publiques, tient à vous alerter sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Après un mois d'école, le premier bilan de cette nouvelle organisation des rythmes est alarmant. Nos collègues nous font remonter: une fatigue accrue des élèves (notamment des maternelles), problèmes de locaux, activités proposées inadaptées. De plus, la transformation du lieu d'apprentissage en lieu de jeu crée une confusion chez les élèves, confusion préjudiciable aux apprentissages pendant le temps scolaire.

Vous devez rendre votre copie de la mise en œuvre de cette réforme dans votre commune avant le 15 novembre.

En tant que professionnels de l'éducation, nous ne pouvons cautionner une telle réforme qui désorganise l'école, qui désengage l'État de sa mission de service public et qui augmente les inégalités entre les territoires.

Le financement de cette réforme est une réelle question. Pour nous SNUipp-FSU, ce n'est pas aux familles, ni aux collectivités de payer. L'école, son organisation et son fonctionnement doivent rester nationaux.

Pour le SNUipp-FSU du Gard, une réforme des rythmes scolaires est nécessaire. La semaine « Darcos » ne nous convient pas, nous l'avons d'ailleurs dénoncée.

Mais ce « bricolage » mené dans la précipitation n'arrange rien, bien au contraire.

Nous appelons d'ores et déjà les enseignants à être vigilants. Nous souhaitons par ce courrier vous faire part de nos exigences :

- utilisation des locaux scolaires : en priorité pour les enseignements et les enseignants (concertation, rencontre avec les parents, préparation de classe et corrections...),
- présence d'un référent mairie par école, pour la gestion des TAP (le cas échéant), référent identifié par les familles, pour la gestion des « flux d'élèves », pour les élèves aux besoins particuliers...,
- la « gestion des flux d'élèves » ne doit pas être du ressort des enseignants,
- qualité et nombre suffisant des intervenants,
- la gratuité des activités péri-éducatives,
- pas de mise en place sans avis favorable du Conseil d'École.

Nous considérons que sans ses conditions, ce décret ne peut pas être appliqué. Le SNUipp-FSU œuvre pour sa réécriture après une réelle concertation.

Cette réforme ne peut être le seul changement pour l'école, d'autres mesures doivent être mises en œuvre : baisse des effectifs, remise en place des RASED sur tout le territoire, une formation initiale et continue des enseignants, refonte des programmes....

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à notre profond attachement à l'école de la République.

Corinne PLACE  
secrétaire départementale du SNUipp-FSU